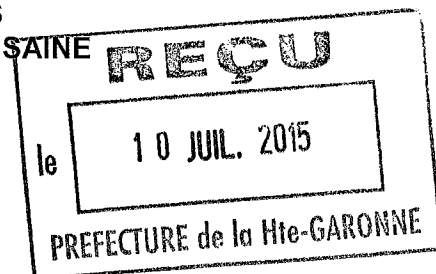


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



11- COMMUNICATION

11.3 - Partenariat et convention n° 2015-853 entre Tisséo-SMTC et Toulouse Métropole, organisatrice du *Marathon*

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Monsieur le Président expose que Toulouse Métropole assure la mise en place la 9ème édition du « Marathon » qui se tiendra le dimanche 25 octobre 2015.

Dans ce cadre, il a été convenu d'établir un partenariat entre Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC.

ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC

1. Soutien en moyens de communication

1.1 Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo – COUT NUL

Des annonces sonores assurant la promotion de l'événement seront diffusées dans les stations de métro des lignes A et B.

Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

1.2 Mise à disposition d'espaces d'affichage – COUT NUL

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition de Toulouse Métropole les espaces d'affichage suivants disponibles : voussures de Bus (500 exemplaires) et rames de métro (35 exemplaires).

Toulouse Métropole s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

2. Soutien en moyens matériels

2.1. Dispositif navette exceptionnel

2.1.1 - Dispositif navette pour la course du Marathon

Itinéraire : Station de métro Arènes -Rond-point de la Croix de Pierre

Fréquence : 5 min environ

Horaires : 7H20 à 8H20.

Ressources : Trois bus articulés (Trois conducteurs) + un bus de réserve (1 conducteur).

2.1.2 - Dispositif Navette pour la course en Relais

Itinéraire : Barrière de Paris (bd Silvio Trentin) – St Alban (via Route de Paris RD 820 et Périphérique)

Fréquence : 6 min environ

Horaires : 11H40 à 12H45

Ressources : 10 bus standard (identifiés « Marathon ») / Dix conducteurs.

Estimatif Kilométrage : 550km

Le chiffrage de cette prestation est estimé à : 6129,20€ TTC

2.2 – Renfort de la fréquence du réseau métro

Tisséo-SMTC s'engage à renforcer la fréquence de passage des rames de métro (lignes A et B) en assurant le passage d'une rame toutes les trois minutes.

2.3 – Mise à disposition du parking de la station Borderouge

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser l'utilisation du parking de la station Borderouge de 7h-15h. Dans ce cadre, les organisateurs de la manifestation doivent impérativement s'assurer que l'accès de la station ne sera pas encombré par des attroupements (notamment en haut des escaliers mécaniques).

Aussi, Tisséo-SMTC autorise Toulouse Métropole à utiliser l'accès à la voie de bus Borderouge entre 7h et 15h pour assurer l'installation / l'enlèvement du ravitaillement et des tapis de chronométrage. Une déviation aux Argoulets sera prévue.

2.4 – Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des coureurs, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la délivrance de titres de transports et à prendre en charge la recette non perçue par l'EPIC à hauteur de :

- 100 "Pass 3 jours" (Valeur commerciale unitaire : 10.5€ TTC)
- 4 450 titres « Tribu » (Valeur commerciale unitaire : 5.50€ TTC)
- 4 650 titres deux déplacements journée (Valeur commerciale unitaire : 3.10 € TTC)

Le montant total pris en charge est de 39 940 euros TTC

ENGAGEMENTS DE TOULOUSE METROPOLE

En contrepartie, Toulouse Métropole s'engage à :

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo-SMTC (banderoles, oriflammes, totem stand village /espace partenaire, photo call podium arrivée, totem stand promotionnel MTM, flyers, site internet, etc.),
- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires,
- Inscrire Tisséo-SMTC à l'annuaire du Club des Partenaires,
- Autoriser la constitution de 4 équipes relais Tisséo et l'inscription de 10 coureurs individuels Tisséo.

*
* *

Le Comité Syndical :

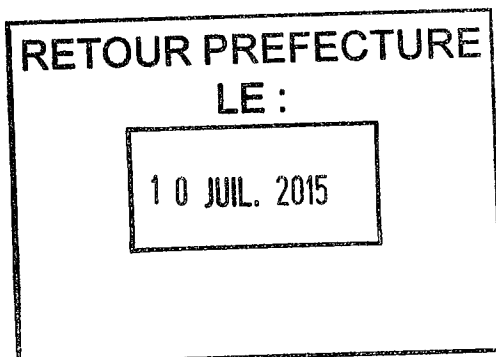
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec Toulouse Métropole.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention entre Tisséo-SMTC et Toulouse Métropole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

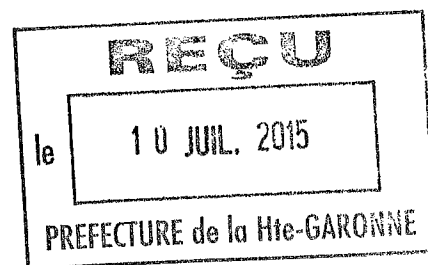
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes".

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

n° 2015-853



ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n° 2015.07.08.11.3 du 8 Juillet 2015,

Ci-après désigné « Tisséo – SMTC »

ET

TOULOUSE METROPOLE », sis 6, rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse cedex 5 et représenté par Monsieur Vincent TERRAIL NOVÈS, en tant que Vice-Président de Toulouse Métropole,

Ci-après désignée par les termes « TOULOUSE METROPOLE »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Toulouse Métropole assure la mise en place la 9ème édition du « Marathon » qui se tiendra le dimanche 25 octobre 2015. Dans ce cadre, il a été convenu d'établir un partenariat entre Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC.

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de la 9ème édition du Marathon et les engagements de chaque partie.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC

1-SOUTIEN EN MOYEN MATERIEL

1.1 Dispositifs navettes exceptionnels

- Dispositif navette pour la course du Marathon

Itinéraire : Station de métro Arènes -Rond-point de la Croix de Pierre

Fréquence : 5 min environ

Horaires : 7H20 à 8H20.

Ressources : Trois bus articulés (Trois conducteurs) + un bus de réserve (1 conducteur).

- Dispositif Navette pour la course en Relais

Itinéraire : Barrière de Paris (bd Silvio Trentin) – St Alban (via Route de Paris RD 820 et Périphérique)

Fréquence : 6 min environ

Horaires : 11H40 à 12H45

Ressources : 10 bus standard (identifiés « Marathon ») / Dix conducteurs.

Estimatif Kilométrage : 550km

1-2- Renfort de la fréquence du réseau métro

Tisséo-SMTC s'engage à renforcer la fréquence de passage des rames de métro (lignes A et B) en assurant le passage d'une rame toutes les trois minutes.

1-3- Mise à disposition du parking de la station Borderouge

Tisséo-SMTC s'engage à autoriser l'utilisation du parking de la station Borderouge de 7h-15h. Dans ce cadre, les organisateurs de la manifestation doivent impérativement s'assurer que l'accès de la station ne sera pas encombré par des attroupements (notamment en haut des escaliers mécaniques).

Aussi, Tisséo-SMTC autorise Toulouse Métropole à utiliser l'accès à la voie de bus Borderouge entre 7h et 15h pour assurer l'installation / l'enlèvement du ravitaillement et des tapis de chronométrage. Une déviation aux Argoulets sera prévue.

1-4 - Mise à disposition de titres de transport

Afin de faciliter le déplacement des coureurs, Tisséo-SMTC s'engage à assurer la délivrance de titres de transports :

- 100 "Pass 3 jours" (Valeur commerciale unitaire : 10.5€ TTC)
- 4450 titres « Tribu » (Valeur commerciale unitaire : 5.50€ TTC)
- 4650 titres deux déplacements journée (Valeur commerciale unitaire : 3.10 € TTC)

2- SOUTIEN EN MOYEN DE COMMUNICATION

2.1 Diffusion d'annonces sonores / Réseau Métro Tisséo

Des annonces sonores assurant la promotion de l'événement seront diffusées dans les stations de métro des lignes A et B.

Toulouse Métropole s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

2.2 Mise à disposition d'espaces d'affichage

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition de Toulouse Métropole les espaces d'affichage suivants disponibles : Voussures de Bus (500 exemplaires) et rames de métro (35 exemplaires).

Toulouse Métropole s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

En contrepartie, Toulouse Métropole s'engage à :

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo-SMTC (banderoles, oriflammes, totem stand village /espace partenaire, photo call podium arrivée, totem stand promotionnel MTM, flyers, site internet, etc.),
- Assurer la mise à disposition d'invitations aux événements organisés dans le cadre du Club des Partenaires,
- Inscrire Tisséo-SMTC à l'annuaire du Club des Partenaires,
- Autoriser la constitution de 4 équipes relais Tisséo et l'inscription de 10 coureurs individuels Tisséo.

ARTICLE III – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de la 9^e édition du Marathon Toulouse Métropole ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 25 octobre 2015 (minuit) ou cas de résiliation prévu au IV.

ARTICLE IV – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être dénoncée de plein droit par l'un ou l'autre des parties en cas de non-respect de ses obligations ou en cas d'annulation de la manifestation

ARTICLE V – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires, le

Pour TISSÉO-SMTC
Le Président,

Pour Toulouse Métropole,
Le Vice-Président,

Jean-Michel LATTES

Vincent TERRAIL NOVES